

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 23 mars 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

SECRETARE :

Marie-Eve Parent agit comme secrétaire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que les avis de convocation de la présente séance ont été remis à chacun des membres du conseil. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- disposition des copeaux de bois présents sur certains terrains du Développement du Moulin;

65A-03-2016

DISPOSITION DES COPEAUX DE BOIS PRÉSENTS SUR CERTAINS TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT DU MOULIN :

Considérant que la Municipalité doit disposer des copeaux de bois présents sur certains terrains dans le Développement du Moulin dans un site autorisé à cet effet;

Il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal dispose des copeaux de bois présents sur certains terrains dans le Développement du Moulin chez Englobe à Black Lake selon les conditions suivantes :

- Frais de pesée à 18.00 \$ chacune;
- Matière résiduelle – Résidus/copeaux de bois à 10.00 \$ la tonne métrique;
- Transport en camion 4 essieux de Saint-Bernard à la Mine Black Lake à 11.75 \$ la tonne métrique.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance extraordinaire du 27 janvier 2016 est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière